

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 1ER AVRIL 2015

Lors de sa réunion du 1er avril 2015, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats publics

En novembre et décembre 2014, la Commission a décidé d'organiser six débats publics. Compte tenu de la nécessité de respecter les périodes de réserve électorale, tous les débats devront se dérouler entre début avril et début août 2015.

La CNDP a reçu tous les maîtres d'ouvrage qui ont présenté leur dossier. Elle a également approuvé les modalités d'organisation des débats proposées par les présidents des commissions particulières en charge des débats.

Tous les dossiers élaborés par les maîtres d'ouvrages ont été considérés comme suffisamment complets pour être soumis au débat public et les débats se dérouleront sur les périodes suivantes :

- Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier : du 2 mai au 7 août 2015.
 - Site Internet : eolienmer-pyn.debatpublic.fr
 - Maître d'ouvrage : Société des éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier
- Projet de parc éolien en mer de Dieppe- Le Tréport : du 24 avril au 31 juillet 2015.
 - Site Internet : eolienmer-pdit.debatpublic.fr
 - Maître d'ouvrage : Société des éoliennes en mer de Dieppe - Le Tréport
- Projet de Center Parc sur la commune du Rousset (79) : du 20 avril au 20 juillet 2015.
 - Site Internet : cp-lerousset.debatpublic.fr
 - Maître d'ouvrage : Pierre&Vacances-Centre Parcs
- Projet de Center Parc sur la commune de Poligny (39) : du 20 avril au 20 juillet 2015.
 - Site Internet : cp-poligny.debatpublic.fr
 - Maître d'ouvrage : Pierre&Vacances-Centre Parcs

- Projet de réseau express grand Lille : du 2 avril au 22 juillet 2015.
 - Site Internet : regl.debatpublic.fr
 - Maître d'ouvrage : Conseil régional Nord-Pas de Calais

- Projet d'autoroute A31bis : du 15 avril au 13 juillet 2015.
 - Site Internet : a31bis.debatpublic.fr
 - Maître d'ouvrage : Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie

Les modalités précises d'organisation de ces débats seront disponibles sur les sites des débats et sur le portail de la CNDP (www.debatpublic.fr) dès le 2 avril 2015.

II – Concertation recommandée

- **Projet de prolongement de la ligne B du métro lyonnais**

En novembre 2014 la CNDP a décidé de recommander au SYTRAL, maître d'ouvrage du projet, d'organiser une concertation sur le projet de prolongement de la ligne B du métro lyonnais de la gare d'Oulins aux Hôpitaux Lyon Sud. La Commission a pris connaissance du compte-rendu du maître d'ouvrage et du rapport de la garante et a donné acte de ces deux documents qui seront annexés au dossier d'enquête publique.

III – Concertation post-débat public

- **Projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur**

Le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) est issu du projet de LGV PACA pour lequel une concertation post-débat public avait été engagée en 2011. Le projet a été renommé ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur en janvier 2013 et RFF a engagé un processus de consultation sur les zones de passage préférentielles pour les tronçons Marseille-Toulon et Est-Var-Nice (priorité 1 et 2 retenues par la commission "Mobilité 21"). La CNDP a donné acte à SNCF réseau du compte-rendu de cette consultation et souhaite qu'à l'avenir le public soit mieux associé au processus d'élaboration du projet.

Par ailleurs, la CNDP rappelle que le délai de cinq ans après la remise du bilan du débat public sur le projet de LGV PACA étant dépassé, il convient que le maître d'ouvrage la saisisse sur le nouveau projet.



Christian LEYRIT